

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNÉE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 23 AVRIL 2026

N° 2026-06

DÉCISION prise le 12 juin 2026 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Mai 2026

- Aide alimentaire	1 638,00 €
- Aide financière	1 249,14 €
- Allocation trimestrielle	180,00 €

A Caluire et Cuire, le 12 juin 2026
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

